

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20220118-05-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2022  
Date de réception préfecture : 08/02/2022

République Française

\*\*\*\*\*

Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 18 janvier 2022**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10

**Date de convocation**

**12 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Sébastien POINT, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Groupement de commande pour la vente des matériaux – Avenant n°4 avec la société Suez sur l'évolution du prix des plastiques**

**N° de délibération : 5**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

Par délibération n°12 du 23 novembre 2017, le Conseil Communautaire a autorisé l'adhésion du Bassin de Pompey au groupement pour la vente des matériaux, coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Le Président a été autorisé à signer les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective dont la fin est prévue au 31 décembre 2022.

La société SUEZ, qui gère la reprise des différents plastiques, nous a fait part fin 2020 de ses difficultés pour évacuer certains matériaux vers le recyclage lié à l'effondrement des commandes en lien avec la crise sanitaire et à la chute des cours des plastiques issus du pétrole.

Ainsi, dans ce contexte difficile et afin de garantir l'équilibre des contrats du groupement, la société Suez a souhaité adapter les conditions économiques de reprise au 1<sup>er</sup> septembre 2020 en proposant la signature d'un avenant n°2 dont les prix pourraient être revus trimestriellement.

Comme au trimestre précédent, les conditions s'améliorant à compter de ce quatrième trimestre 2021, la société Suez propose la révision des prix à la hausse par la signature d'un nouvel avenant n°4.

Ajustement des prix :

Flux	Contrat initial Prix de reprise Mai 2021	Prix de reprise Octobre 2021 sans avenant	Avenant n°4 Prix de base Valeur octobre 2021
PET Clair	294 €/tonne	538,00 €/tonne	<b>578 €/tonne</b>
MIX PE PP	29 €/tonne	114,00 €/tonne	<b>154 €/tonne</b>

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20220118-05-DE  
Date de réception préfecture : 08/02/2022

Les prix unitaires du contrat restent inchangés (PET Clair : 180€/tonne et Mix PE-PP : 35€/tonne).

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de reprise des plastiques et ses annexes avec la société SUEZ.

**INSCRIT** les recettes correspondantes au budget principal 2022, sur la ligne 812-7078 (vente de marchandises).

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRLIC